



Prime pour emploi - escroqué par sa mère

Par **mathieu51200**, le 27/02/2008 à 20:28

Bonjour,
Mon problème est assez complexe je vais essayer de faire bref...
Tout d'abord petits détails pouvant vous aider a mieux comprendre:
J'ai 21ans et en 2006 je décide de prendre mon propre appartement.
Pour ma première déclaration de ressources en 2007 (pour les revenus de 2006), **ma mère a accepté de me prendre sur sa déclaration, j'ai donc effectué un rattachement au foyer fiscal de ma mère.**
J'ai travaillé, pour l'année 2006, a temps plein avec donc (obligatoirement) une prime pour l'emploi.
Ma mère ayant reçue son avis d'imposition, et donc par conséquent l'éventuel chèque de ma prime pour l'emploi, je me suis donc empressé d'aller lui demander celui-ci! **Elle m'a tout de suite répondu qu'il n'y en avait pas pour moi mais que elle, en avait, et une somme qui était de 200 à 300€ pas plus!**
Assez surprenant puisqu'elle n'a pas du tout travaillé ou pas assez pour en avoir...
Bref, étant assez naïf, je l'ai crue... Jusqu'au jour ou j'ai eu besoin de son avis d'imposition pour mes impôts locaux. [s]La, je me suis aperçu qu'elle m'avait donc mentis et que j'aurais du avoir un cheque d'environ **650€**...
Après avoir remarqué cette merveilleuse nouvelle, je me suis mis a déprimer légèrement en laissant tombé toute "poursuite" et discution face a elle (qui apprécierait de se faire voler de l'argent par sa mère?)
J'en ai ensuite parlé a mon grand-pere qui l'a tout de suite rappelé a l'ordre (surement car je n'étais pas la!)
Aujourd'hui je reçois un sms sur mon téléphone de la part de ma mère qui me dit je cite: [citation]la voleuse t'emmerde petit con[/citation]. **(je ne l'ai a aucun moment insulté de menteuse, bref!)**
Suite a ca me revoici dans la déprime avec l'idée de porter plainte...
J'ai déjà contacté les impôts qui m'ont dit qu'ils ne pouvaient rien faire (tout ceci oralement)
Ma question est la suivante: [s]
Puis-je porter plainte contre elle sachant que le chèque était a son nom, du fait du rattachement au foyer fiscal? et si oui, Cela va-t-il etre compliqué et m'encouragez-vous a le faire?
Je vous remercie de toute réponse pouvant m'éguiller ou simplement pouvant me soutenir moralement...
Bonne journée
Mathieu

Par **citoyenalpha**, le **27/02/2008** à **22:49**

Certes il est possible de prouver que vous deviez recevoir une partie de la prime pour l'emploi en 2006.
Pour cela vous devrez saisir le juge de proximité (pas besoin d'avocat) et prouver vos droits à la prime pour l'emploi son montant et la copie de la déclaration.
Toutefois vous détruirai surement irrémédiablement les liens avec votre mère.
En conséquence je vous conseillerai au vue des dommages et des gains non assurés de passer à autre chose et de vous concentrez sur vous et votre avenir.
Courage! Vous seul est mettre de votre destin.
Restant à votre disposition